



## **L'Usgeres et les confédérations syndicales lancent une campagne de négociations dans l'économie sociale**

**En 2009, l'Usgeres souhaite voir aboutir la négociation de quatre projets d'accords dans les branches professionnelles qu'elle fédère. Une première réunion de négociation s'est tenue le 10 juin.**

*« Cette négociation s'ouvre dans le champ professionnel de l'Usgeres (12 branches dans les secteurs associatifs, coopératifs et mutualistes). Les projets d'accords seront ouverts à l'adhésion de l'ensemble des syndicats d'employeurs composant le champ interprofessionnel de l'économie sociale. Ils comportent des avancées majeures qui concourent à la qualité de l'emploi et au développement du management de nos entreprises »,* précise Alain Cordesse, président de l'Usgeres.

Le Premier ministre, François Fillon, avait fixé, le 9 avril dernier, un agenda social 2009 chargé avec notamment comme grands thèmes de négociation la sécurisation des parcours professionnels, l'égalité femme/homme, la diversité, la pénibilité et la santé au travail et le dialogue social dans les TPE.

**Avec les quatre projets d'accords suivants, l'Usgeres s'inscrit dans la feuille de route du dialogue social initiée par le Gouvernement :**

- > La prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail. Cette thématique fait suite aux études menées par l'Usgeres et Chorum<sup>1</sup>, sur la prévention et la santé au travail dans l'économie sociale, et aux travaux initiés au sein d'un groupe de travail paritaire ;
- > Les parcours d'évolution professionnelle et la formation des dirigeants bénévoles. Ces deux thématiques entrent dans le champ d'application de l'ANI sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale du 22 septembre 2006 ;
- > L'adhésion aux accords nationaux interprofessionnels<sup>2</sup> sur la formation professionnelle pour être partie prenante des nouvelles instances de gouvernance de la formation professionnelle créées par l'ANI du 7 janvier 2009. Il s'agit également de permettre aux employeurs de l'économie sociale fédérés par l'Usgeres de participer à la négociation des futurs avenants aux ANI formation professionnelle, afin de faire respecter le principe d'égalité d'accès à la formation pour tous les salariés.

**En outre, en 2010, l'Usgeres devrait ouvrir une négociation sur la promotion de la diversité dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale.**

---

<sup>1</sup> Caisse de prévoyance des salariés dans l'économie sociale.

<sup>2</sup> ANI du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et ANI du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

**Contact presse :**

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - [www.usgeres.fr](http://www.usgeres.fr)